

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2003/023976**
n° de gestion : **2000D00178**
n° SIREN : **429 441 512 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 16/12/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CONSILIS société d'exercice libéral à responsabilité limitée

31 avenue de Saxe 69006 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux apports (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

apport en nature

SELARL CONSILIS

SELARL d'avocats au Capital de 86 660 €

**Siège social : 31 avenue Maréchal de Saxe
69006 Lyon
429 441 512 RCS LYON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR UN ASSOCIE
EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL**

SELARL CONSILIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR UN ASSOCIE

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 25 novembre 2003, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués par une personne physique à la SELARL CONSILIS.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Société concernée

La SELARL CONSILIS est une Société d'avocats au capital de 86 660 €, dont le siège social est à LYON (69006) 31 avenue Maréchal de Saxe. Son objet est l'activité d'avocats.

But de l'opération

Le but de l'opération est de permettre la réalisation d'une augmentation du Capital de la Société CONSILIS dans le cadre d'un apport de clientèle d'avocats rémunéré par la création de nouvelles parts sociales.

Bases de l'apport

Pour établir les conditions de l'apport et de son évaluation, il a été décidé de retenir les comptes annuels correspondants à la société pour laquelle l'augmentation de capital est envisagée, ainsi que la liste détaillée et valorisée de la clientèle apportée.

Propriété, jouissance et conditions

Votre Société profitera de tous les produits se rapportant aux prestations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2004 auprès de la clientèle apportée. L'augmentation de capital se fera avec effet au 1^{er} janvier 2004.

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Apport en nature

- Une clientèle d'avocats, constituée d'une vingtaine de dossiers traités en direct et de quelques dossiers actuellement sous traités par la Société CONSILIS auprès du futur associé.

Cette clientèle a été valorisée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes connu de l'année précédente et de l'année en cours, affecté d'un coefficient correcteur.

Il est entendu que l'apporteur ne garantit en aucune manière la Société CONSILIS d'un montant minimum d'honoraires relatifs aux clients apportés, ce qui est accepté par la Société CONSILIS.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

S'agissant de la valeur de l'apport, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes à savoir :

- contrôler la nature des éléments apportés ;
- analyser les comptes annuels les plus récents (31 décembre 2002).
- apprécier les circonstances retenues pour la valorisation de la clientèle qui fait l'objet de l'apport.

IV - APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 105 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant correspondant de l'augmentation du capital de la Société bénéficiaire de ces apports, c'est-à-dire à la valeur nominale des parts à souscrire soit 276 parts de 35 € de valeur nominale (9 660 €) majorées d'une prime d'apport de 95 340 €.

Fait à LYON,
Le 12 décembre 2003



Jean-Marc PERNET
Commissaire aux Apports